Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20261001-202610114-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-11-114

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 septembre 2026
Date d'affichage : 25 septembre2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18
Pouvoirs : 1
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, **le premier octobre,** à vingt-et-une heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (18) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Nicolas BOULÉ, Vanessa LEGEAY, Maxime BELLAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Flore OLIVIER, Maxime RONDIN.

Était excusée (1) dont (1) pouvoir : Fabienne GUILLOIS

Était absent :0

Secrétaire de séance : Christine FERARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE SMICTOM

Christine Férard, adjointe aux ressources humaines, rappelle par délibération du Conseil Municipal en date du 06/11/2025 ; la commune acceptait la mise à disposition d'agents auprès du SMICTOM du Sud Est de l'Ille-et-Vilaine ;

Une convention de mise à disposition a alors été conclue entre la Commune de Châtillon-en-Vendelais et le SMICTOM du Sud Est de l'Ille-et-Vilaine, effective à compter du 01/01/2026 pour une durée de deux ans ;

Considérant que la commune de Châtillon-en-Vendelais et le SMICTOM Sud Est 35 ont conjointement convenu de modifier les termes de la convention initiale lors d'une rencontre le 7 septembre 2026, la commune ne pouvant mettre à disposition qu'un seul agent à compter du 01/10/2026 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'approuver les avenants modifiant les conventions de mise à disposition des agents employés par la collectivité ;

Considérant que cet avenant n°1 prévoit qu'à compter du 01/10/2026, un seul agent, Monsieur COEFFE Yves (Adjoint technique principal 1ère classe), sera mis à disposition du SMICTOM Sud Est 35 pour exercer les fonctions d'agent d'accueil en déchèterie, à hauteur de 20h/semaine tous les 15 jours (10/35ème), et ce jusqu'au 31/12/2027 ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les motivations de cet avenant et propose d'en approuver les termes.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20261001-202610114-DE

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition conclue avec le SMICTOM Sud Est 35, modifiant la mise à disposition initiale pour ne concerner qu'un seul agent (M. COEFFE Yves) à compter du 01/10/2026, dans les conditions précisées audit avenant ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que l'ensemble des documents qui s'y rapportent ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires au suivi administratif et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

